

**PORTANT EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION 2022-2023**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation du Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu les commissions d'exonération en date du 27/01/2022, du 24/03/2022, du 06/09/2022, du 21/09/2022, du 29/09/2022, du 20/10/2022, du 17/11/2022, du 08/12/2022 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Les étudiants de la liste annexée au présent arrêté sont exonérés des droits d'inscription pour l'année universitaire 2022-2023.

Les sommes correspondantes (soit 56 840 €) seront financées par l'EOTP DU98FSDI social.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/12/2022

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 14 DEC. 2022

- Publié le 14 DEC. 2022

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

**Bilan - Commissions d'exonération des droits d'inscription - Année civile 2022**

n°	Composante	N° Etu	Nom-Prénom	Niveau	Proposition commission	Montant Exonération accordée	Commission du (date)	Profil APOGEE - libellé	Droits payés	Remboursement effectué	Commentaire	
1	ED LSHS				Favorable	380,00	27/01/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
2	ED SEJPG				Favorable	380,00	27/01/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
3	Centre FLEURA				Favorable	1 550,00	27/01/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
4	Centre FLEURA				Favorable	1 550,00	27/01/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
5	Centre FLEURA				Favorable	1 550,00	27/01/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
6	Centre FLEURA				Favorable	1 550,00	27/01/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
7	Centre FLEURA				Favorable	1 550,00	27/01/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
8	Centre FLEURA				Favorable	1 550,00	27/01/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
9	Ecole de Droit				Favorable	170,00	Hors commission (24/03/2022)	CE	Commission d'exonération	170,00	Remboursement à effectuer	Droits payés par CB le 03/11/2022
10	LCC				Favorable	320,00	Hors commission (21/09/2022)	CE	Commission d'exonération	Néant		
11	Odontologie				Favorable	170,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
12	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
13	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
14	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
15	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
16	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
17	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
18	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
19	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
20	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
21	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
22	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
23	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
24	Centre FLEURA				Favorable	3 200,00	06/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
25	Ecole de Droit				Favorable	170,00	29/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
26	Centre Fleura				Favorable	3 200,00	29/09/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
27	UFR Biologie				Favorable	170,00	20/10/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
28	Pôle DEM				Favorable	170,00	17/11/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
29	UFR LCSH				Favorable	170,00	08/12/2022	CE	Commission d'exonération	170,00	Remboursement à effectuer	Droits payés par CB le 18/10/2022
30	Pôle DEM				Favorable	170,00	08/12/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
31	Ecole de Droit				Favorable	300,00	08/12/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
32	UFR STAPS				Favorable	170,00	08/12/2022	CE	Commission d'exonération	Néant		
<b>TOTAL</b>						<b>56 840,00</b>						

Le 8 décembre 2022,